



DELIBERATION N° DEL-2023-26

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 29 juin 2023**



OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril 2023

PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Catherine LANÇON, Patrick HIGON, Thierry JACOT, Stéphane LIBERI, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO,

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Farès ORCET, Jean-Yves CHAPELET, Régis BAYLE, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Florence BOUIS, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Mylène CAYZAC PRAME, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Marie-Andrée DRACS, Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE

PROCURATIONS :

Rémi NICOLAS à Frédéric GRAS
Pierre MAUMEJEAN à Jean-Michel AZEMA
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY
Maryse GIANNACCINI à Jean-Michel PERRET
Jean-Yves CHAPELET à Jean-Christian REY
Caroline SAUMADE à Liliane ALLEMAND

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRAS



Entendu le rapporteur, Monsieur Fabrice VERDIER

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230629-DEL-2023-26-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2023.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance



Frédéric GRAS

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :

- délégation de certaines tâches aux infirmiers en santé au travail grâce à la mise en place d'un protocole précis ;
- Le diagnostic territorial partagé, nouvel outils de travail :
 - depuis janvier 2023, co-construction grâce à l'équipe pluridisciplinaire d'une cartographie des collectivités ;
- Accompagner le vieillissement des agents de la FPT :
 - généralisation de la visite médicale de mi- carrière aux environs de 45 ans.
- Actions en milieu du travail
- Le partenariat au cœur des missions de santé publique

Monsieur Frédéric Gras demande des précisions sur la démarche collective et le coût de cette prestation. Le docteur Timar-David informe que cette prestation est en cours de construction et précise que l'intervention d'autres professionnels justifie une prestation payante.

Monsieur Stéphane LIBERI revient sur la souffrance au travail, et se demande comment la médecine du travail peut l'appréhender ?

Le Docteur TIMAR-DAVID répond que le tableau de reporting renseignés par l'équipe pluridisciplinaire permet d'appréhender les difficultés rencontrées par les agents d'une collectivité.

Monsieur Jean-Michel PERRET rebondit sur les problèmes des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et la possibilité de faire intervenir un ergothérapeute en collectivités, et de la possibilité de s'équiper d'un exo squelette.

Le président demande si une collectivité est en avance sur les TMS et plus particulièrement dans le secteur de la petite enfance.

Le docteur répond que les populations différentes, les différences de gestion des plannings ne permettent de comparaison.

Jean-Christian REY évoque les difficultés des métiers en tension sur les crèches qui déséquilibre le travail des équipes.

Madame Maryse GIANNACCINI évoque la crainte des mairies face à ces nouveaux enjeux et surtout les difficultés budgétaires mais aussi de reclassement qu'elles rencontrent.

Le Docteur TIMAR-DAVID explique la nécessité pour les collectivités d'anticiper les changements de poste.

Monsieur Joffrey LÉON évoque la difficulté de reclassement des agents dans une collectivité de 50 agents.

Le président demande des précisions sur la convention de la médecine au travail et la fréquence de visites des agents.

Le Docteur répond qu'en suivi simple, la visite médicale est tous les 2 ans, et en suivi renforcé tous les ans.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2023 :

Le Président soumet au vote du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

1 – Appui aux collectivités :

1-1 Rapport d'activité 2022

Élisabeth MONTEZ, Directrice Générale du Centre de gestion, présente le rapport d'activité 2022 et énonce les grands chiffres.

Aucune observation n'est formulée ; **le rapport est adopté à l'unanimité.**

2 – Commande publique :

2-1 Guide de l'achat public

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS

Il convient d'abroger l'ancien guide avant d'adopter le nouveau.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

3-Finances :

3-1 Attribution d'une subvention aux organisations syndicales

Présentation par Monsieur Jacky REY

Le président précise que la subvention pour le local est indexée sur le pris au m² des bureaux sur Nîmes.

3-2 Attribution d'une subvention à l'ANDCDG

Présentation par Monsieur Jacky REY

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

3-3 Avenant à la tarification RGPD

Présentation par Monsieur Jacky REY

Madame MONTEZ précise que des contrôles de la CNIL sont en cours sur des collectivités du département avec des amendes pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Il est donc important pour les petites collectivités de se mettre en conformité.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

4-Ressources Humaines :

4-1- Disposition relative à l'organisation du travail et mise en œuvre du logiciel « Temps »

Présentation par Monsieur Joffrey Léon.

Le Président précise que cette mise en place du logiciel permet plus de souplesse pour les agents et donne la parole à Madame Yvelise TERRADE, DGA qui précise que trois cycles de travail sont désormais possibles au CDG30 et que celui de 36 heures a été institué en lieu et place des 35 heures pour permettre aux agents 6 jours de RTT. L'introduction du logiciel temps permet ainsi la mise en place de plage horaire fixe et variable ainsi qu'une gestion dématérialisée des congés.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

4-2- Recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2023/2024

Présentation par Monsieur Joffrey Léon.

Madame MONTEZ, précise que sur les trois contrats d'apprentissage conclus au Centre de gestion en 2023, deux perdurent car un apprenti a démissionné.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

4-3 Règlement intérieur relatif aux déplacements et aux remboursements des frais engagés

Présentation par Monsieur Joffrey Léon.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

5-Protection sociale :

5-1 Convention SDIS/secrétariat instances médicales

Présentation par Monsieur Jean-Michel Perret.

Le président précise qu'il s'agit d'une régularisation et que les règles s'appliquent à tous.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

6-Santé sécurité au travail :

6-1 Adhésion à la charte ESPER

Présentation par Madame Liliane Allemand.

Le président précise qu'il n'y a pas d'impact financier pour le CDG30.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230629-DEL-2023-26-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

7-Concours :

7-1 Adoption du règlement régional pour l'ensemble des concours et examens professionnels organisés par les CDG de la région Occitanie

Présentation par Monsieur Frédéric Gras.

Aucune observation n'est formulée ; **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

8-Informations

8-1 Bilan sur le télétravail

Madame MONTEZ présente le bilan annuel 2022.

Madame Marie-Andrée DRACS demande si la localisation du télétravail est obligatoirement le domicile de l'agent. Madame ARMAND précise que la délibération du Centre de gestion prévoit une localisation au domicile de l'agent.

8-2 Réorganisation

Madame MONTEZ présente le rapport et l'audit organisationnel qui a permis la réorganisation en précisant que les agents étaient associés à la démarche.

8-3 Livret parcours professionnel

Madame MONTEZ présente le rapport et précise que ce livret sera distribué au prochain salon des maires.

8-4 Guide du fonctionnaire

Madame MONTEZ présente le guide et précise que celui-ci permet aux agents territoriaux d'être informés. Il sera distribué au prochain salon des maires.

8-5 Tableau des effectifs

Madame Montez informe des modifications intervenues au tableau des effectifs.

Le secrétaire de séance



Liliane ALLEMAND

Le Président



Fabrice Verdier